



# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES LA CFDT FAIT LE POINT

En 1977, les Nations unies ont officialisé la Journée internationale des droits des femmes. C'est une occasion de faire un bilan sur la situation des femmes et notamment sur la réduction des inégalités par rapport aux hommes ou sur les problématiques des violences faites aux femmes.

**A** lors que la direction vient de consacrer un *Temps réel* à l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes, se félicitant des bons scores obtenus par les cinq SA du Groupe, la CFDT Cheminots appelle à la vigilance. Oui, les scores obtenus sur l'indice de l'égalité professionnelle sont en progression. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt ! C'est par un artifice que les SA de la SNCF ont amélioré leur score ! Les années précédentes, le score de la SNCF plafonnait à 78, soit juste trois points au-dessus du minimum requis.

## ALORS, COMMENT EXPLIQUER CE BOND ?!

La direction a mis en œuvre l'une des propositions de la CFDT de mettre en place des mesures spécifiques de rattrapage salarial après maternité dans le cadre de la négociation du nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité.

## LA CFDT POURRAIT S'EN FÉLICITER...

Mais la direction a retenu cette proposition de notation hors compte ou d'augmentation moyenne pour les contractuelles que pour le seul exercice 2020 et ne l'applique qu'aux femmes en congé maternité durant l'exercice de notation et non pas à toutes les femmes en congé maternité au cours de l'année.

## OÙ EN EST LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA MIXITÉ DU GROUPE SNCF ?

L'accord précédent est venu à échéance fin 2019. Des négociations ont été engagées en 2019, mais elles ont été interrompues par la direction. Fin 2020, reprise des négociations avec un objectif affiché de signature en 2020. Après cette annonce, la direction a interrompu une nouvelle fois les négociations. La CFDT Cheminots ne comprend pas cette stratégie de *stop and go* qui interroge sur la volonté de la direction de s'emparer du sujet. ●

## CETTE DEMI-MESURE CRÉE DES INÉGALITÉS ET CE, D'AUTANT QUE L'ON NE CHOISIT PAS LA DATE À LAQUELLE SON ENFANT VA NAÎTRE !

La CFDT continuera à se battre pour que cette mesure soit intégrée dans un futur accord au profit de toutes les femmes en congé maternité au cours d'une année ! ●



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



www.cfdtcheminots.org